

# CONFERENCE AFRICAINNE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Caire, 16-18 décembre 1985



RAPPORT  
du Directeur exécutif  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement



Etabli en consultation avec  
la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)  
et l'Organisation de l'unité africaine (OUA)

# **CONFERENCE AFRICAINNE SUR L'ENVIRONNEMENT**

Le Caire, 16-18 décembre 1985

## **RAPPORT du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Etabli en consultation avec  
la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)  
et l'Organisation de l'unité africaine (OUA)



## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	1
I. La situation de l'environnement en Afrique .....	2
II. Récapitulation des décisions prises par les gouvernements africains .....	13
III. Programme de coopération africaine .....	18
IV. Moyens d'action .....	25
V. Recommandations proposées à la Conférence .....	29

## INTRODUCTION

En mai 1983, à la demande des Etats africains qui en sont membres, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a adopté une décision aux termes de laquelle il a :

a) Prié le Directeur exécutif d'accorder un degré de priorité élevé à l'octroi d'une assistance aux pays africains pour faire face aux problèmes environnementaux les plus urgents qui se posent en Afrique;

b) Invité les gouvernements de la région à convoquer, en coopération avec des organisations et des institutions régionales, une conférence africaine sur l'environnement pour procéder à un examen des priorités nationales en matière d'environnement et identifier les problèmes communs qui méritent de faire l'objet d'un programme d'action régional visant à résoudre les graves problèmes environnementaux qui se posent en Afrique;

c) Prié le Directeur exécutif de charger le Bureau régional pour l'Afrique de fournir les services de secrétariat nécessaires à cette conférence (décision 11/7, huitième partie, section A).

En coopération avec l'OUA et la CEA et en consultation avec un certain nombre de gouvernements africains et d'organismes des Nations Unies, le Directeur exécutif a commencé immédiatement les travaux préparatoires à la Conférence. Le PNUE a organisé six réunions sous-régionales d'experts africains qui ont abouti à la tenue à Lusaka en 1984 d'une réunion générale d'experts africains, laquelle a été ouverte par S. Exc. Kenneth Kaunda, Président de la République de Zambie, et dont les participants ont traité divers aspects de l'environnement (le rapport de la réunion de Lusaka pourra être obtenu sur demande lors de la Conférence).

Comme suite également à la décision 11/7, le PNUE a entrepris de rédiger le présent rapport, dans lequel il identifie les problèmes écologiques communs, ainsi que le Conseil lui a demandé de le faire.

En mai 1985, le Conseil d'administration du PNUE s'est félicité de la qualité des travaux préparatoires à la Conférence accomplis par le Directeur exécutif, en coopération avec la CEA et l'OUA (décision 13/6).

En juillet 1985, après avoir tenu avec l'OUA et la CEA des consultations au cours desquelles ces deux organismes ont approuvé la teneur du présent rapport, le Directeur exécutif a convoqué à Genève une réunion de représentants des organes et organismes des Nations Unies, suivie d'une réunion d'experts africains afin de procéder à un examen plus approfondi du rapport. Le présent rapport est le fruit de ce long travail préparatoire.

## I. LA SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE\*

1. L'Afrique est un continent en crise. Elle souffre d'une hémorragie et d'une dégradation continue de ses ressources naturelles — couvert végétal, sols, eau, règne animal et climat. Bien que certains domaines connaissent une prospérité relative, fondée pour l'essentiel sur l'exportation massive des ressources primaires non renouvelables, la dégradation générale a conduit à l'appauvrissement des peuples africains et à un abaissement de la qualité de leur vie.

2. Cette dégradation générale et cette pauvreté s'expliquent par plusieurs facteurs, au nombre desquels on citera ce qui suit :

- a) Une répartition inéquitable des ressources économiques mondiales;
- b) Le fait que les instruments d'administration et de gestion nécessaires au développement sont inappropriés ou font défaut, ce qui retarde le développement économique et, souvent le rend extrêmement vulnérable aux facteurs extérieurs;
- c) Le fait que les connaissances techniques locales sont insuffisantes ou inappropriées, ce qui peut conduire au choix de techniques inadaptées ou mal conçues;
- d) La compartimentation ou la structure sectorielle des mécanismes nationaux chargés de concevoir et exécuter les projets;
- e) La vulnérabilité des programmes à long terme devant les contraintes politiques, économiques et sociales à court terme;
- f) Les effets défavorables du climat, qu'ils soient imputables à la variabilité naturelle (sécheresses) ou aux activités de l'homme;
- g) Les pratiques malencontreuses en agriculture, sylviculture et élevage qui dégradent la végétation et les sols d'écosystèmes fragiles au départ;
- h) Les subdivisions politiques artificielles et contrenature héritées de l'ère coloniale, alliées à la rupture d'un équilibre de longue date entre l'Africain et son environnement;
- i) L'insuffisance des ressources financières nationales;
- j) L'augmentation rapide de la population, qui non seulement crée un déséquilibre entre la population, les ressources, l'environnement et le développement et augmente les pressions exercées sur les ressources naturelles mais influe sur le revenu par habitant, étant donné la lenteur du développement.

---

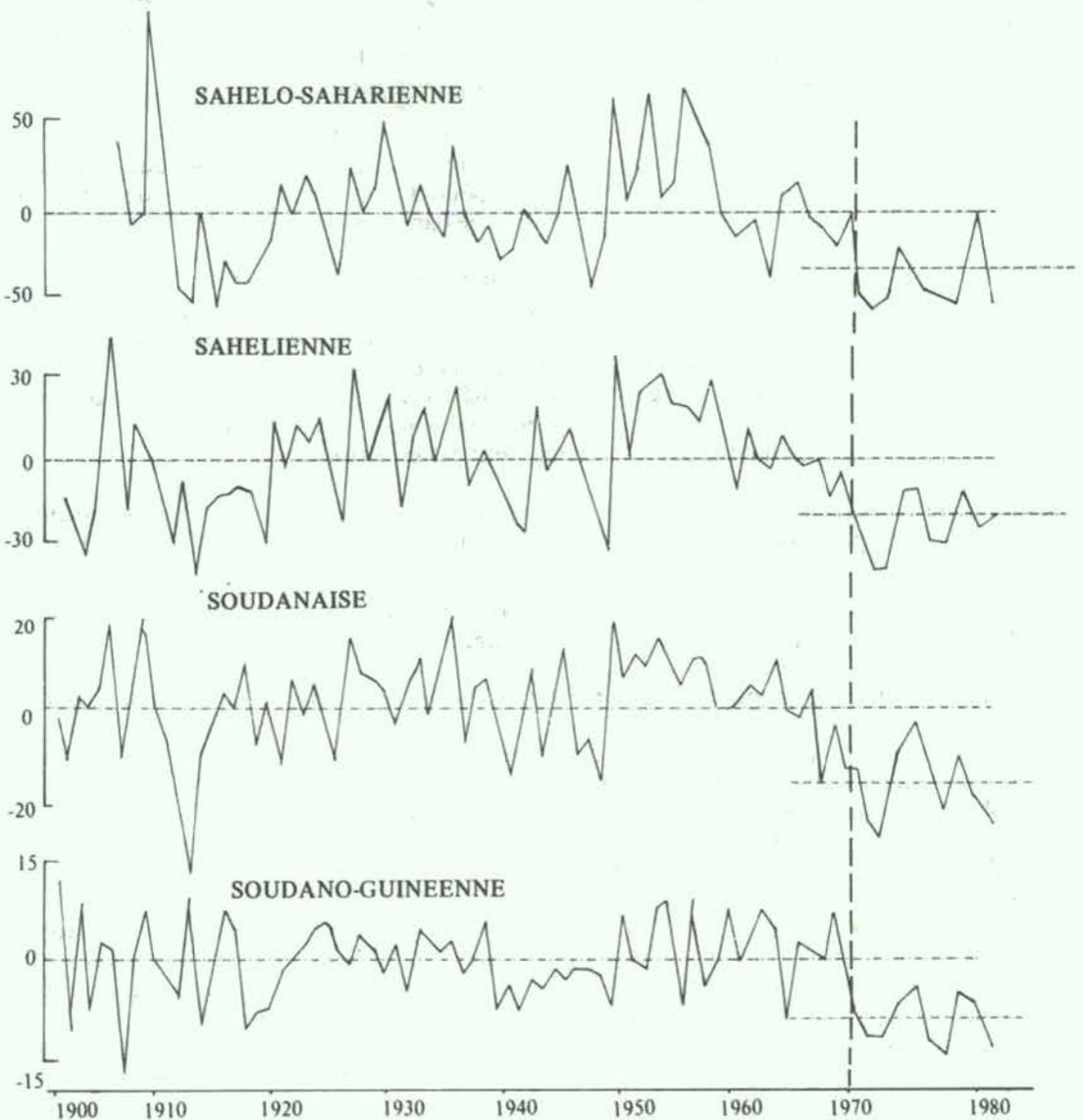
\* Les auteurs du présent rapport ne visent pas à présenter une analyse détaillée de la situation actuelle de l'Afrique, qui fait l'objet de diverses publications dont les plus récentes comprennent ce qui suit : *Famine — A Man-made Disaster? A Report for the Independent Commission on International Humanitarian Issues* (London, Pan, 1985), Lloyd Timberlake, *Africa in Crisis, The Causes, the Cures of Environmental Bankruptcy* (London, Earthscan, 1985), and Lester R. Brown and Edward C. Wolf, *Reversing Africa's Decline*, Worldwatch Paper 65 (Washington, Worldwatch Institute, 1985). Les participants à la Conférence pourront obtenir des exemplaires de ces publications sur demande.

### Climat

3. Depuis 1968, l'Afrique reçoit moins de pluies et la sécheresse, qui a commencé par le Sahel pour gagner toutes les zones semi-arides et subhumides, a même atteint les pays qui possèdent des forêts. Comme l'indique la figure 1, depuis 1968, les précipitations annuelles ont fluctué autour d'une moyenne plus basse.

Figure 1

Fluctuation des précipitations (1900-1980) dans les zones sahélo-saharienne, sahélienne, soudanaise et soudano-guinéenne (en pourcentage au-dessus ou en-dessous de la normale)



Source : S.E. Nicholson, *The Sahel: A Climatic Perspective* (Permanent Inter-State Committee for Drought Control in the Sahel/OECD/Club du Sahel, 1982). Les lignes en pointillé ont été ajoutées pour souligner l'importance des données postérieures à 1970.

4. En Afrique occidentale, par exemple, l'isohyète de 200 mm est descendue de plus de 150 km vers le sud, la zone aride s'est fortement étendue au détriment de la zone semi-aride, qui a entamé à son tour la savane, avec les conséquences trop bien connues pour l'agriculture et l'élevage. Le débit des cours d'eau et le niveau des lacs ont sensiblement baissé, ce qui a nui aux ressources halieutiques, aux cultures pratiquées par inondation contrôlée et aux cultures de décrue, aux productions vivrière et fourragère, au transport fluvial, à la production d'énergie et au taux de recharge des nappes d'eau souterraines.

5. Plusieurs théories ont été avancées pour expliquer la diminution des précipitations en Afrique, mais aucune n'est suffisamment précise jusqu'à présent pour servir de base à des prévisions fiables. Des recherches systématiques sur le climat mondial ont cependant été entreprises sous les auspices de l'OMM et du CIUS et l'on s'accorde généralement à reconnaître que le climat est peut-être influencé par les facteurs suivants :

- Une diminution du couvert végétal, qui entraîne une diminution de la quantité d'eau évaporée qui est recyclée (laquelle représente en Afrique quelque 20 p. cent des précipitations) (1) et modifie l'albédo (c'est-à-dire la partie de l'énergie solaire qui est reçue par la terre et renvoyée dans l'espace);
- Une augmentation de la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique depuis les débuts de l'époque industrielle, qui cause peut-être un lent réchauffement général de l'atmosphère, lequel serait de 2,5 degré d'ici l'an 2050-2070 en moyenne selon des calculs et se répartirait uniformément autour de la planète. On a constaté plus récemment que d'autres gaz comme le méthane, l'oxyde d'azote et les chlorofluorocarbones semblent avoir des effets analogues à ceux du gaz carbonique. Les effets correspondants sur le climat ne sont pas encore discernables;
- D'autres facteurs complexes liés à la physique des océans, aux modifications subies par les glaces polaires et aux particules de poussière en suspension à haute altitude.

6. Notre connaissance du climat de l'Afrique et notre aptitude à suivre les modifications qu'il subit sont de la plus haute importance pour trouver le moyen de sortir de la crise africaine. L'Afrique possède quelques centres nationaux de surveillance du climat; d'autres centres existent à l'état de projets mais ne sont pas encore devenus une réalité.

7. La nature du problème exige que l'on coordonne l'utilisation des données à l'échelle du continent. Par la centralisation des données et leur exploitation conjointe, on contribuera à combler les lacunes, ce qui permettra d'établir des prévisions climatiques plus sûres. Lors de la Conférence de l'OMM sur le climat en Afrique, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en janvier 1982, des propositions précises avaient été présentées dans ce domaine mais elles n'ont pas encore été entièrement mises en oeuvre. Leurs principaux objectifs sont les suivants : collecte régulière d'observations météorologiques normalisées, échange systématique de données, surveillance des incidences du climat dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie, renforcement des services techniques nationaux, création de plusieurs centres d'application de l'agrométéorologie et de l'hydrologie opérationnelle, éducation et formation aux procédés et techniques climatologiques modernes, notamment l'éducation des hauts fonctionnaires et du grand public pour leur faire connaître les avantages à tirer des connaissances du climat, et examen collectif par des spécialistes africains de solutions rationnelles aux problèmes soulevés par l'exploitation des ressources climatologiques du continent.

8. L'une des premières tâches consiste à redessiner la carte pluviométrique du continent à l'aide des relevés des précipitations moyennes des 17 dernières années et à établir un nouveau bilan hydrique pour l'Afrique de manière à disposer de données sur lesquelles fonder les plans futurs de développement. Une approche réaliste de ce genre permettrait de rendre l'économie africaine moins sensible aux sécheresses et de jeter les fondements d'une lutte concertée contre la sécheresse.

## *Mers*

9. Les mers qui entourent l'Afrique peuvent être groupées en quatre grandes unités — l'Atlantique au large de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la Méditerranée, la mer Rouge et la zone de l'océan Indien/Afrique orientale. Certaines de ces eaux, en particulier celles qui vont du détroit de Gibraltar à la Guinée, sont parmi les plus poissonneuses du monde et celles qui vont de l'Angola au Cap sont également très riches. La côte orientale de l'Afrique, exception faite peut-être de la Somalie, n'est pas aussi riche, les ressources y étant modérées ou maigres.

10. Le milieu marin de l'Afrique est influencé par les activités exercées à terre. Les modifications se produisent en une série de cercles concentriques partant de la désertification au centre en passant par le déboisement, l'érosion et la pollution des plages sur les côtes, pour aboutir à la surexploitation des ressources halieutiques en haute mer (principalement par les flottes étrangères dans les eaux territoriales), au déversement de déchets toxiques et dangereux et au déversement d'hydrocarbures. Avec l'augmentation de la population, le milieu marin de l'Afrique revêt une importance plus grande et l'on comprend de mieux en mieux qu'il faut le préserver. Il faut le protéger contre le déversement, en particulier des grands polluants que sont les hydrocarbures, les hydrocarbures halogénés, les métaux lourds et les solides persistants qui détruisent les ressources marines renouvelables. Il faut le protéger contre la surexploitation de certaines espèces. Il faut le protéger contre l'érosion côtière et la surexploitation des ressources côtières.

11. Le droit de la mer a évolué au cours des dernières décennies et la notion de ressources partagées s'affirme. L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré que la haute mer faisait partie du patrimoine commun de l'humanité. En ce qui concerne les eaux territoriales, les Etats côtiers d'Afrique ont commencé à coopérer dans le cadre d'accords internationaux pour protéger leur milieu marin. L'extension de la zone économique au large des côtes peut avoir un grand intérêt, mais elle comporte aussi des obligations plus lourdes pour les Etats riverains.

12. Le programme pour les mers régionales du PNUE est l'une de ses grandes réussites. Les programmes pour la Méditerranée, pour la mer Rouge et le golfe d'Aden et pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont déjà appliqués; le programme pour l'Afrique de l'Est a été adopté récemment. Les Etats africains intéressés sont maîtres de chacun des quatre programmes dont ils contrôlent l'application par des réunions régulières, et bénéficient de l'assistance et de l'appui du PNUE ainsi que d'autres organisations internationales et régionales. La coopération sous-régionale permet aux diverses nations d'Afrique de s'occuper plus rapidement et plus efficacement de la protection et de l'exploitation de leurs ressources marines et côtières, dont elles peuvent par conséquent tirer un meilleur parti, particulièrement pour se nourrir.

## Terres

13. La dégradation des terres en Afrique est l'un des aspects les plus alarmants de la crise africaine. On peut en examiner quatre composantes : a) le couvert végétal, b) les sols, c) l'eau et d) l'énergie.

14. Le couvert végétal d'Afrique s'est de plus en plus dégradé sur l'ensemble du continent depuis le début de la décennie, exception faite de la cuvette du Congo-Zaïre et du Gabon. Il en est résulté une grave perte de ressources génétiques — avec extinction ou menace d'extinction de plusieurs espèces d'animaux et de plantes.

15. Les forêts tropicales disparaissent au rythme de 1,3 million d'hectares par an, dont 55 p. cent en Afrique occidentale (2). Depuis le début du siècle, la Côte d'Ivoire a perdu 70 p. cent de ses forêts. La situation devient critique à Madagascar, dans le Sud-Est de la Guinée, dans le massif du Fouta-Djallon, au Sud-Ouest du Cameroun, dans le Bas-Zaïre, au Kenya et en République-Unie de Tanzanie\*. L'étude des îlots boisés qui subsistent dans la savane d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale montre que la forêt s'étendait jadis beaucoup plus au nord, probablement jusqu'au 10ème parallèle, formant le prolongement de la grande ceinture forestière du Cameroun et du Congo qui constitue aujourd'hui environ 94,5 p. cent de la forêt dense d'Afrique. Les principales causes de déboisement sont l'agriculture et la culture itinérante, l'ignorance des techniques modernes d'agriculture intensive, alliées à l'explosion démographique, qui n'a fait qu'exacerber le problème. La disparition du couvert végétal donne naissance à une série d'autres problèmes comme la perte de fertilité des sols, l'érosion des sols et la disparition des ressources génétiques dont l'habitat naturel est détruit.

16. La savane, où vit la majorité de la population africaine, se dégrade depuis des siècles, si bien que la végétation naturelle d'origine a pratiquement disparu et que le peu qu'il en reste risque d'être totalement détruit par la population en expansion à la recherche de terres. A l'heure actuelle, il ne reste que 35 p. cent de l'ancienne savane à faible production\*\* cependant que la végétation ligneuse disparaît totalement autour des villes et dans certaines autres zones à végétation ligneuse (6500 hectares de savane sont défrichés chaque jour) (2). La destruction du couvert ligneux de la savane a de graves répercussions pour les zones déboisées : les feux sont plus dévastateurs, la végétation pyrophitique qui repousse après l'incendie convient rarement à l'alimentation des animaux, les sols deviennent stériles, des cuirasses se forment, les bassins de drainage s'assèchent, la régénération des espèces ligneuses se ralentit ou s'arrête totalement et le processus de la dégradation totale s'engage lentement.

17. Les terres arides gagnent rapidement du terrain au sud du Sahara, avec l'aide d'une sécheresse qui dure depuis près de 20 ans. On assiste à une transformation rapide des zones écologiques — désertification du Sahel, sahélisation de la savane, savanisation des forêts. Même si les pluies en revenaient aux niveaux normaux d'avant 1968, seule une partie des terres dégradées pourrait se régénérer par elle-même, le reste ayant besoin d'une intervention active : dunes à fixer, herbes à semer, arbres à planter, eaux souter-

\* Les participants pourront obtenir une analyse de la situation réalisée par le PNUE en collaboration avec la FAO.

\*\* Définie comme produisant de 1 à 1,5 mètre cube de bois de feu à l'hectare et moins de 0,05 mètre cube de bois d'oeuvre à l'hectare (étant couverte de forêts sur 10 p. cent au moins de son étendue).

raines à utiliser, cours d'eau à couper de barrages, etc. Les principaux facteurs de la désertification sont le surpâturage, la mise en culture des zones marginales, l'abattage de la forêt pour en tirer du bois de feu et du bois d'oeuvre et les feux de brousse. La désertification fait sentir ses effets dans les zones subhumides voisines et la dégradation de celles-ci et des forêts a une incidence certaine bien que non quantifiée sur le niveau des précipitations dans les zones semi-arides.

18. Aux abords des déserts du Kalahari et du Namib, la situation est moins grave, mais même ici le désert risque de s'étendre rapidement si les façons culturales actuelles se maintiennent, telles que la culture extensive et le surpâturage et si le niveau des précipitations reste anormalement bas. Les risques sont tout aussi graves dans le Nord-Est du Kenya, en Somalie et dans le Sud et l'Est de l'Ethiopie, et le désert risque malheureusement de faire tache d'huile (3).

19. Dans de vastes parties de l'Afrique, la destruction du couvert végétal naturel par l'homme et le bétail appauvrit rapidement le sol. Au cours des 100 dernières années, une zone de 150 kilomètres de large sur la frange sud du Sahara s'est transformée en un désert improductif, le sol ayant perdu sa fertilité. Ce sont maintenant les zones semi-arides d'Afrique orientale et australe qui deviennent stériles, le fléau s'étendant aussi aux steppes du Nord. En Afrique, la viande provient essentiellement des 710 millions d'hectares de pâturages, qui se seraient rétrécis de 25 p. cent depuis 1968 selon certaines estimations (4).

20. Dans la savane, les forêts et les hautes terres, la dégradation des sols augmente en proportion presque directe avec la population et la pression démographique. Il faut des milliers d'années à un sol pour se former naturellement, mais il peut être détruit en moins d'une décennie. Dans certaines régions, les sols se régénèrent plus ou moins 10 à 15 ans après avoir été endommagés et abandonnés, mais ce n'est pas le cas dans d'autres, notamment à cause de l'érosion et de la ferrallitisation. A l'heure actuelle, les sols, l'une des ressources naturelles les plus précieuses de l'Afrique, sont consommés comme s'il s'agissait d'une exploitation minière. Bon nombre d'agriculteurs africains sont contraints de surexploiter le sol pour se nourrir : 80 p. cent des terres cultivées portent des cultures vivrières et sont exploitées selon les méthodes traditionnelles de la culture itinérante qui deviennent destructrices lorsque la densité de la population dépasse certains seuils.

21. On estime la superficie des terres arables d'Afrique à 220 millions d'hectares au total, dont 117 millions sont ensemencés et cultivés, ce qui laisse 48 p. cent en réserve pour l'avenir au cas où de nouveaux modes de faire-valoir seraient mis au point rapidement pour arrêter et renverser le processus de dégradation des sols. De 1965 à 1976, la superficie cultivée a progressé de 17 p. cent, mais la production par habitant a décliné, la destruction et la perte de fertilité des sols ayant contribué à ce déclin (5). Non seulement la production alimentaire ne suffit pas à répondre aux besoins de la population, mais les cultures vivrières épuisent en général les ressources potentielles des sols. C'est là l'un des problèmes les plus pressants de l'Afrique.

22. Bien que la consommation d'engrais ait doublé en Afrique depuis 1966, elle n'atteint encore que 12 kilos à l'hectare, chiffre qui est de loin le plus bas du monde (5). Une très faible proportion des ressources en eau est utilisée dans l'agriculture : moins de 8 p. cent des surfaces cultivées sont irriguées et les techniques de collecte et de stockage de l'eau dans les sols sont relativement primitives. On utilise extrêmement peu d'énergie locale pour la culture : c'est l'homme qui fournit environ 80 p. cent de l'énergie consommée dans la production vivrière.

23. Ces problèmes sont à l'origine du déficit croissant en vivres et de la pauvreté des masses rurales. De gros efforts sont faits pour remédier à la dégradation des sols au niveau national, en particulier par les projets de développement rural intégré ainsi qu'au niveau international (Politique mondiale des sols et plan d'action visant à sa mise en oeuvre, ainsi que Charte mondiale des sols).

24. La plupart des efforts déployés auparavant pour résoudre ces problèmes ont été trop sectoriels ou trop orientés vers un avantage économique précis. Trop souvent les conséquences à long terme pour l'environnement n'ont pas été comprises. Il faut mettre au point et appliquer des méthodes intégrées pour améliorer la qualité de la vie au niveau du village par une série d'interventions visant à assurer un développement qui ne porte pas atteinte aux ressources. Dans cet ordre d'idées, la coopération intra-africaine et Sud-Sud est indispensable. Il faut aussi renforcer le Bureau inter-africain des sols de l'OUA et encourager l'établissement de cartes des sols d'une échelle suffisamment grande pour que les gouvernements puissent s'en servir dans l'aménagement du territoire.

25. On a dit que l'Afrique était un continent de contrastes et c'est certainement vrai sur le plan de l'eau. Certaines parties du continent reçoivent d'énormes quantités d'eau alors que d'autres en sont pratiquement dépourvues. Un bassin fluvial, le Congo-Zaïre, reçoit près de la moitié de toute l'eau du continent. De plus, l'évapotranspiration potentielle dépasse les précipitations sur la plus grande partie du continent. Avant la sécheresse actuelle, pour l'ensemble du continent, les précipitations annuelles moyennes étaient de 740 mm, l'évaporation moyenne de 587 mm et le ruissellement de 153 mm seulement. Seules deux régions (celles de la Guinée en Afrique de l'Ouest et le bassin du Congo-Zaïre et le golfe de Guinée) ont un excédent net. De tous les continents, l'Afrique est donc l'un de ceux qui est le moins bien doté en eau, avec un déficit moyen de plus de 1100 mm (1). Mais au cours des deux dernières décennies, la situation s'est aggravée et les ressources en eau ont fortement diminué, même dans le bassin du Congo-Zaïre.

26. Environ 4 200 milliards de mètres cubes d'eau provenant des bassins fluviaux et des nappes phréatiques retournent chaque année à la mer (1). Avec 10 p. cent seulement de cette quantité, on pourrait irriguer 13 millions d'hectares de terres. L'un des moyens de combattre la sécheresse et la désertification serait de stocker une partie de ce flux annuel au moyen de réservoirs en surface et de bassins de capture en sous-sol. Il faudrait réduire la pollution, améliorer la qualité de l'eau, en particulier de l'eau potable, et enrayer la propagation des maladies d'origine hydrique. Il faudrait recycler les eaux usées pour s'en servir dans l'agriculture et utiliser davantage les eaux de faible qualité comme les eaux saumâtres pour l'agriculture. De plus, il faudrait recalculer le bilan hydrique de l'Afrique au cours des 17 dernières années et le mettre périodiquement à jour, coordonner les données, normaliser les relevés, achever le réseau de stations de mesure du continent, par bassin et par pays, et surveiller les tendances générales des ressources en eau, notamment des eaux souterraines. Les pays pourraient ainsi évaluer plus correctement leurs ressources en eau et en planifier l'utilisation à court terme, à moyen terme et à long terme de façon rationnelle.

27. En s'appuyant sur des connaissances solides, les gouvernements pourraient répartir les ressources partagées en eau. Ils pourraient aussi envisager d'établir des liens entre bassins, ce qui permettrait de retenir en Afrique des volumes d'eau importants, en particulier dans les bassins intérieurs\* en voie d'assèchement à l'heure actuelle : le taux de recharge des eaux souterraines pourrait être augmenté, les possibilités d'irrigation pour-

\* Les bassins intérieurs d'Afrique couvrent 9,6 millions de kilomètres carrés sur un total de 30,1 millions de kilomètres carrés.

raient être exploitées et les effets de la sécheresse pourraient être atténués. Il faut faire comprendre que les ressources en eau sont le fondement essentiel de toute tentative pour régénérer la végétation, atténuer les effets du climat et parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

28. L'Afrique est riche en énergie. Les réserves de pétrole s'élèvent à 55 milliards de barils; il existe plus de 5 900 milliards de mètres cubes de gaz naturel, essentiellement en Afrique du Nord, 88,5 milliards de tonnes de charbon, principalement en Afrique australe, des gisements de tourbe et de lignite, 1,7 million de tonnes de réserves d'uranium, 200 000 mégawatts de potentiel hydro-électrique, de vastes possibilités d'exploitation des énergies solaire et éolienne, un potentiel géothermique considérable, principalement dans la Great Rift Valley, de l'énergie à tirer de la biomasse et de l'énergie animale (6). Pourquoi, avec un tel potentiel, l'Afrique manque-t-elle donc d'énergie? Plusieurs raisons l'expliquent :

- 80 p. cent de la production commerciale d'énergie (pétrole et gaz) est exportée (6).
- Le bois de feu, qui représente plus de 80 p. cent de l'énergie consommée dans la majorité des pays, est utilisé avec un faible rendement (de 8 à 10 p. cent). Environ 12 p. cent de la population africaine souffrent déjà de pénuries aiguës et 30 p. cent ont déjà épuisé la capacité de production de la biomasse de leur entourage immédiat. Les perspectives pour l'an 2000 sont sombres : selon les tendances actuelles, 90 millions d'habitants connaîtront probablement des pénuries aiguës et 450 millions seront placés dans une situation qui les obligera à détruire davantage leur environnement pour s'approvisionner. Dans certaines régions du continent, chaque famille consacre 30 p. cent de ses revenus à l'achat de bois ou de charbon (2).
- L'Afrique possède environ 200 millions d'animaux domestiques, en état de travailler — chevaux, ânes, chameaux et bovins — qui représentent un potentiel d'énergie énorme (7). Si l'on mettait au travail un sur trois de ces animaux pendant quatre heures par jour, on aurait environ 13 millions de CV utiles par an pour faire progresser la production vivrière.
- L'énergie éolienne, qui pourrait être exploitée en particulier le long des côtes et sur les îles, l'est encore très peu jusqu'ici.
- L'énergie géothermique est particulièrement abondante dans la grande zone tectonique d'Afrique orientale, mais elle n'a guère été exploitée, exception faite de deux centrales de 15 MW en service au Kenya. L'utilisation de cette forme d'énergie exige des investissements élevés.
- L'énergie de la biomasse est extrêmement abondante dans les zones de la forêt équatoriale. Il existe un potentiel de moindre ampleur mais encore important dans les zones de savane, mais les techniques actuelles de gazéification (biogaz et gazogènes au gaz) restent coûteuses en termes d'investissement.
- L'énergie solaire sert principalement au séchage à l'heure actuelle; elle est de plus en plus utilisée pour chauffer l'eau, mais les applications directes de l'énergie solaire restent très limitées en Afrique; le matériel photovoltaïque est disponible mais reste très coûteux.

- L'énergie hydro-électrique est largement exploitée par les gouvernements, tant individuellement que collectivement dans le cadre d'organisations regroupant les Etats d'un même bassin hydrographique. La production d'énergie primaire a augmenté de 12,3 p. cent de 1960 à 1980 et la puissance hydro-électrique installée était d'environ 57 GW en 1980. Néanmoins, le potentiel hydro-électrique de l'Afrique n'est utilisé que pour 3 p. cent.

### *Etat social et sanitaire*

29. La population du continent est passée de 280 millions en 1964 à 500 millions en 1984. Si le taux d'accroissement moyen de la population (3 p. cent en 1984) se maintient, la population aura doublé en l'an 2007, et l'on estime que la population des villes aura quadruplé d'ici là. L'espérance de vie à la naissance est de 48,6 ans, la plus basse du monde, tandis que les taux de mortalité (17 p. 1000) et de natalité (46 p. 1000) sont les plus élevés du monde (8).

30. Une étude de la densité potentielle des terres africaines réalisée par la FAO montre que le continent n'est pas surpeuplé : le déficit alimentaire actuel s'explique par le retard technologique et par la mauvaise répartition de la population par rapport au potentiel de production. La lutte contre la mouche tsé-tsé et l'onchocercose, alliée à une politique régionale audacieuse qui organiserait et encouragerait le déplacement des producteurs des zones marginales vers les zones sous-peuplées à potentiel élevé contribuerait aussi à atténuer la dégradation des zones marginales et permettrait de progresser rapidement dans la voie de l'autosuffisance alimentaire sur le plan régional conformément au principe de l'autosuffisance collective énoncé dans le Plan d'action de Lagos. Une telle politique signifierait aussi que les migrations forcées de millions de réfugiés africains chassés par les catastrophes écologiques et autres pourraient être transformées en un bienfait par une politique de mise en valeur des terres nouvelles à potentiel élevé qui respecterait l'environnement.

31. En dépit des efforts pour parvenir à un développement économique et social, l'équilibre entre la population, les ressources, l'environnement et le développement s'est détérioré. Il faut bien convenir que, dans de nombreux Etats, la qualité de la vie a baissé en moyenne, que les ressources ont été détruites et que la dégradation de l'environnement et de l'économie s'est généralisée. A l'heure actuelle, 40 p. cent de la population active est sous-employée en milieu rural, alors qu'elle augmente au taux de 4,2 p. cent par an. La production alimentaire par habitant, qui était déjà insuffisante au départ, a encore baissé. Les pays les plus touchés sont ceux des zones semi-arides et subhumides, où les écosystèmes de production vivrière sont les plus fragiles. Dans les 24 pays actuellement frappés par la sécheresse, la production alimentaire par habitant est tombée de 160 kg en 1970 à 100 kg en 1984 (voir la figure 2), la production totale ayant diminué de plus de 20 p. cent de 1961 à 1978 dans l'Afrique sub-saharienne (6). L'exode rural précipite l'urbanisation et lui donne plus d'ampleur, et celle-ci accroît à son tour les pressions exercées sur l'environnement.

32. En dépit de tous les efforts déployés, la production alimentaire n'a progressé que d'environ 1,5 p. cent par an au cours de la période 1971-1980, alors que le taux d'accroissement de la population était de l'ordre de 2,8 p. cent par an. Les importations de céréales ont fortement augmenté, passant de 3,8 millions de tonnes en 1965 à 11 millions de tonnes en 1976 et à plus de 20 millions de tonnes en 1980 (6). Au cours des années 1982-1984, la situation est devenue plus grave encore et l'on prévoit que d'ici l'an 2007 le déficit céréalier atteindra 203 millions de tonnes par an. Les échanges intra-

africains de vivres, qui ne représentent que 13 p. cent des échanges africains en volume, sont malheureusement restés stationnaires pendant longtemps.

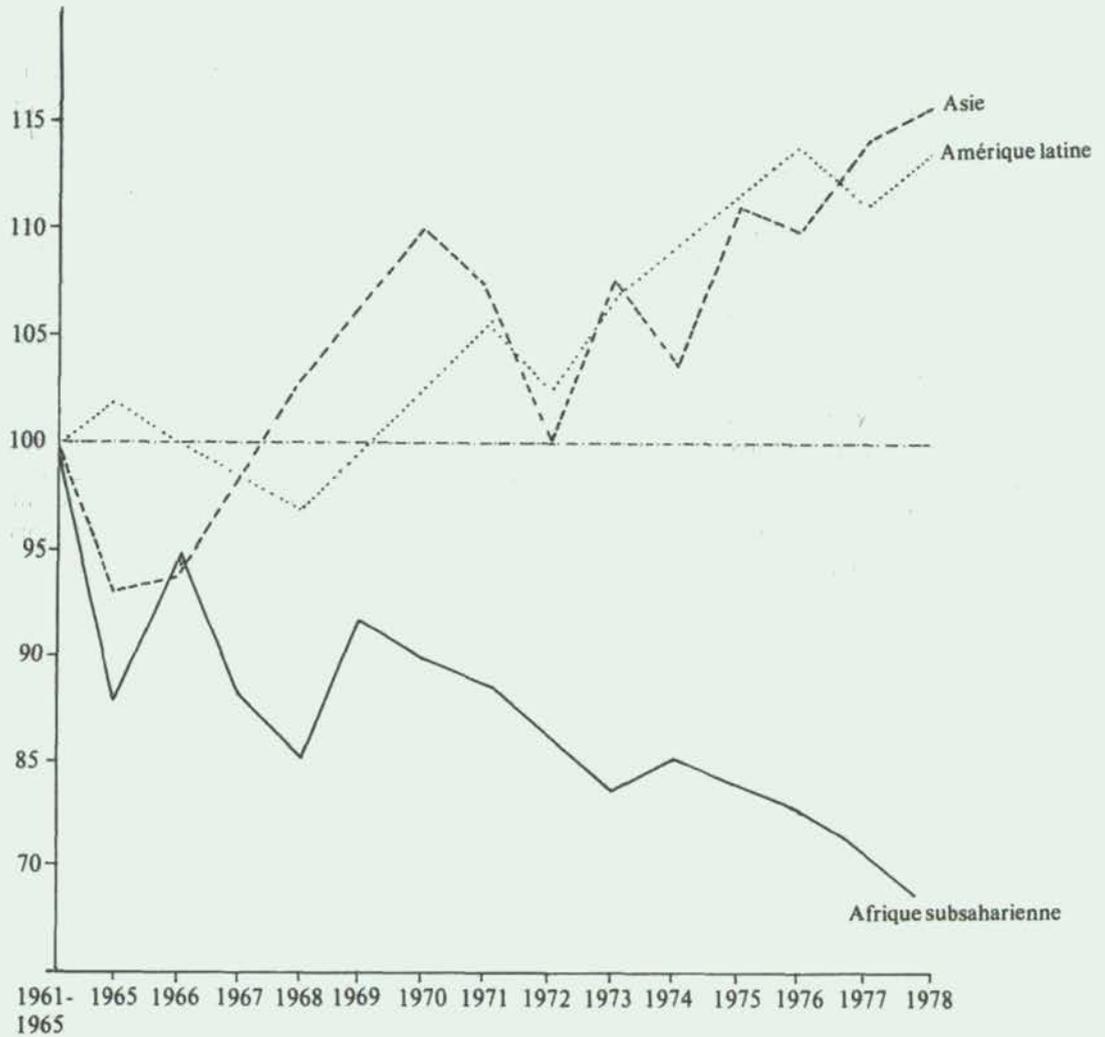
33. La réalisation du Plan alimentaire régional pour l'Afrique approuvé par les gouvernements et la FAO se heurte à de nombreux obstacles, dont les plus graves sont la sécheresse, la pénurie de ressources à investir, le faible niveau technique de départ et les conditions économiques internationales (coût élevé des facteurs de production agricole, faiblesse et instabilité des prix du marché mondial pour les cultures commerciales et coût élevé de l'énergie, des transports et des biens d'équipement).

34. Les conditions d'hygiène semblent s'être améliorées. Le nombre moyen d'habitants par médecin est tombé de 10 000 en 1979 à 6 500 en 1980, mais, à de rares exceptions près, les efforts de santé publique ont surtout porté sur les villes, la situation du secteur pauvre de la population urbaine et de la population rurale restant peu enviable (6). La plupart des maladies endémiques comme l'onchocercose, la bilharziose, la trypanosomiase et le paludisme continuent de sévir sur la plus grande partie du continent. De gros efforts ont été faits ou sont faits par les divers pays pour atteindre les objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, des Nations Unies (1980-1990), mais le taux d'accroissement de la population est tel qu'un habitant sur quatre a accès à de l'eau potable et qu'un sur huit seulement dispose d'installations sanitaires suffisantes.

35. Grâce aux efforts déployés par les gouvernements dans le domaine de l'éducation, l'Afrique a atteint un taux de scolarisation de 70 p. cent pour l'enseignement primaire, de 14 p. cent pour l'enseignement secondaire et de 1,8 p. cent pour l'enseignement supérieur (6), mais le nombre croissant de ceux qui abandonnent l'école pour venir gonfler les rangs des chômeurs et le taux relativement minime de création d'emplois restent préoccupants.

Figure 2

Evolution de la production alimentaire par habitant au cours  
de la période 1965-1978, en pourcentage du niveau  
moyen des années 1961-1965



Moyenne

Source : *Food Problems and Prospects in Sub-Saharan Africa* (Washington, United States Department of Agriculture, 1981).

## II. RECAPITULATION DES DECISIONS PRISES PAR LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS

1. Les engagements contractés par les gouvernements africains dans des domaines ayant trait à l'environnement sont nombreux et variés (on en trouvera une liste annotée au document d'information no. 1). Il en est donné dans le présent chapitre un aperçu succinct, une distinction étant établie entre les engagements intra-africains et ceux contractés au niveau mondial. Il n'a pas été possible de rendre compte de façon exhaustive des accessions et ratifications.

### A. Engagements intra-africains généraux

2. **Le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos (1980).** Ces documents seront mis à la disposition des participants à la Conférence. Les dispositions du Plan d'action de Lagos relatives à l'environnement peuvent être récapitulées comme suit :

- Les Etats doivent coopérer dans le domaine de l'environnement;
- Il est défini un mécanisme régional de coopération composé d'un comité intergouvernemental et d'un comité d'experts, qui relève de la Commission régionale (CEA);
- A des fins opérationnelles, il est fourni un cadre sous-régional en plaçant les activités de coopération sous-régionale dans le domaine de l'environnement sous les auspices des Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets de la CEA (MULPOCs);
- Il est formulé des recommandations concernant la coopération régionale à la lutte contre les problèmes écologiques transfrontières;
- Les Etats sont engagés à coopérer avec les organisations internationales qui s'occupent des questions d'environnement et avec les pays industrialisés en vue de l'octroi d'une assistance technique et financière;
- Au niveau national, il est fait aux Etats des recommandations concernant les mécanismes et politiques de coordination dans le domaine de l'environnement; d'autre part, le Plan définit les mesures prioritaires à prendre dans le domaine de l'environnement en les reliant aux différents domaines d'activité économique, essentiellement l'alimentation et l'agriculture, les ressources naturelles, la science et la technique, l'environnement et le développement (l'accent étant mis en particulier sur l'assainissement, la santé et l'approvisionnement en eau potable) et l'énergie.

3. **Mémorandum spécial de la Conférence des ministres de la CEA sur la crise économique et sociale de l'Afrique et Plan régional d'action pour lutter contre les effets de la sécheresse en Afrique.** Ces deux documents, qui ont été adoptés par la Conférence des ministres de la CEA à sa dixième session en mai 1984, sont complémentaires. Le Plan d'action engage les Etats à coopérer à l'étude du climat et de la sécheresse. Le Mémorandum constitue à la fois un engagement de la part des Etats concernés quant à

l'orientation de leurs politiques et activités et un appel à l'aide adressé à la communauté internationale.

4. **Plan alimentaire régional pour l'Afrique.** Le Plan alimentaire régional pour l'Afrique a été adopté par la Conférence des ministres africains de l'agriculture en 1978 et entériné par le Sommet de Lagos en avril 1980 dans le cadre du Plan d'action de Lagos. Il a pour objectif d'inverser la tendance actuelle, qui est au déclin de l'autosuffisance alimentaire. Il définit les grandes lignes des politiques et programmes pour chacune des sous-régions afin d'atteindre un objectif prioritaire commun chiffré : parvenir à un taux d'autosuffisance alimentaire de 95 p. 100 d'ici à la fin de 1985 et le maintenir à ce niveau jusqu'en 1990 dans le cadre d'un commerce interrégional sans entrave. Tout en mettant l'accent sur l'action de l'Etat dans chacun des pays concernés, le Plan souligne le rôle que pourrait jouer la coopération sous-régionale au moyen des communautés et organes sous-régionaux et fait valoir l'importance du développement des échanges commerciaux intra-africains; en outre, il fait une place plus large au développement rural au niveau des petites exploitations agricoles qu'à l'extension des grands projets modernes.

5. **Autres instruments régionaux.** Parmi les principales décisions prises au niveau régional dans le domaine de l'environnement, il y a lieu de signaler l'adoption, par les pays africains, d'une Convention sur le criquet migrateur africain (Kano, 1962), d'une Convention phytosanitaire pour l'Afrique (Kinshasa, 1967), et d'une Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (Alger, 1968).

## B. Engagements sous-régionaux

6. **Mers.** La Méditerranée, la mer Rouge et le golfe d'Aden, l'Afrique de l'Ouest et du Centre et l'Afrique de l'Est font l'objet de quatre conventions dont la mise en oeuvre, qui est assurée dans le cadre d'un programme de coopération, en est à des stades divers. Un accord connexe (Plan d'action) définit le cadre technique, juridique, institutionnel et financier de l'exécution dudit programme, exécution à laquelle diverses organisations internationales — dont, par exemple la FAO, l'UNESCO, l'UICN, l'OMS et la COI — peuvent participer. Le PNUE assure le secrétariat de chacune de ces conventions.

7. **Déserts.** L'avancée des déserts sur de vastes superficies du continent incite les pays d'Afrique et la communauté internationale à prendre de nouvelles initiatives conjointes.

a) Le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), créé en 1973, regroupe neuf pays sub-sahariens frappés par la sécheresse. Il est doté d'un Secrétariat exécutif, d'un Conseil des ministres et d'une Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement. Les pays membres du CILSS ont mis en place un certain nombre d'institutions pour affronter les problèmes qui se posent dans la région.

b) Le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) a été mis en place conjointement par le PNUE et le PNUD pour aider les pays à mettre en oeuvre, pour le compte du PNUE, le Plan d'action pour lutter contre la désertification dans la région soudano-sahélienne. Le BNUS fournit à l'heure actuelle une assistance à 22 pays.

c) Une structure internationale dotée de fonctions spécifiques dans le domaine de l'aide au développement, le Club du Sahel, appuie les efforts coordonnés que déploient les Etats pour lutter contre les effets de la sécheresse dans les pays membres du CILSS.

d) L'Algérie, l'Egypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie exécutent un programme opérationnel coordonné par l'ALECSO qui vise l'implantation d'une ceinture verte à travers l'Afrique du Nord.

e) Les travaux concernant l'aquifère du nord-est du Sahara sont coordonnés dans le cadre d'un projet exécuté en Egypte, dans la Jamahiriya arabe libyenne, au Soudan et au Tchad. Cependant, seuls l'Egypte et le Soudan se sont défini des activités conjointes avec l'assistance du PNUE et du Département de la coopération technique pour le développement (ONU).

f) En 1979, un certain nombre d'Etats sahariens ont institué une Organisation des Etats sahariens afin de favoriser la coopération dans le domaine de la lutte contre la désertification et de la mise en valeur des ressources du Sahara. Cette organisation est dotée d'un Secrétariat permanent et d'un Conseil des ministres et se réunit en Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement. Pour diverses raisons, elle n'est pas encore opérationnelle.

g) Six pays d'Afrique de l'Est (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan) ont décidé de créer une Autorité intergouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse qui oeuvrerait pour les pays de la région au même titre que le CILSS pour les pays du Sahel occidental.

h) Lors de la Conférence de Dakar sur la désertification, qui s'est tenue en juillet 1984, 20 pays de la zone d'influence saharienne se sont déclarés déterminés à coopérer à la lutte contre la désertification et sont convenus de se réunir un an plus tard afin d'étudier les modalités de leur coopération.

8. **Forêts.** Si l'on exclut la production et la commercialisation du bois d'oeuvre, dont les modalités sont régies par l'Organisation africaine du bois, le domaine forestier n'a fait l'objet d'aucun accord intra-africain. La coopération actuelle est coordonnée par la FAO.

9. **Bassins fluviaux.** Nombre de bassins fluviaux et lacustres africains sont régis par des instruments internationaux remontant à l'époque coloniale tels que l'Acte général de la Conférence de Berlin (1885), la Convention et la Déclaration de Bruxelles (1890) et le Traité de Saint-Germain-en-Laye (1919).

10. Des Etats africains indépendants ont conclu plus récemment des accords internationaux portant sur les bassins des fleuves Sénégal (1953), Niger (1964), Mano (1973) et Kagera (1977) et le bassin du lac Tchad (1964). Ces accords ont ouvert la voie à une coopération plus ou moins active allant de la simple coordination des activités à la collaboration dans le domaine de la mise en valeur des ressources. En ce qui concerne le bassin du Nil, l'Egypte et le Soudan collaborent étroitement dans le cadre d'une Agence du bassin du Nil.

11. Des plans sont à l'ébauche en ce qui concerne la coopération à l'aménagement des bassins hydrographiques du Congo-Zaïre et du Zambèze. C'est dans le cadre de l'aménagement du fleuve Sénégal que la coopération entre les Etats est la plus étroite. En effet, les barrages en cours de construction sont la propriété commune des pays participants et font partie d'un plan de développement intégré associant l'irrigation à la navigation et à la production d'énergie.

12. **Communautés économiques.** La plupart des communautés économiques intra-africaines ont élaboré des dispositions statutaires ou des lignes directrices de développement économique régissant notamment l'exploitation rationnelle des ressources naturelles. Toutes ces organisations, dont une liste figure dans le document d'information no. 1, pourraient jouer un rôle direct ou indirect dans la préservation ou l'amélioration de l'environnement.

### C. Engagements intra-africains spécialisés

13. Les principales conventions intra-africaines concernent la création d'organisations de coopération dans des domaines tels que la production agricole (riz, arachide, cacao, bois tropical, bétail et viande) ou la lutte contre les fléaux naturels.

14. Les activités de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) sont axées sur le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest. De son côté, le Centre international de l'élevage pour l'Afrique (ILCA) joue un rôle important dans le développement de l'élevage.

15. Le programme de lutte contre l'onchocercose contribue pour beaucoup aux efforts déployés pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire en Afrique et pour contenir l'exploitation des ressources des zones sèches. La lutte contre les nuisibles est menée par deux organismes, l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain (OLCP/EA) et l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire.

### D. Engagements internationaux

16. Le Plan d'action pour lutter contre la désertification, qui a été élaboré par l'ONU en 1977 et dont la mise en oeuvre a été passée en revue dernièrement (1984) par le Conseil d'administration du PNUE, revêt une importance particulière pour l'Afrique. Le Plan d'action de Mar del Plata (1977) pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau et la Politique mondiale des sols de 1982 constituent d'autres engagements internationaux intéressant le continent.

17. La Stratégie mondiale de la conservation (1980) a été approuvée par de nombreux pays africains. La Charte mondiale de la nature, qui a été lancée par le Président Mobutu Sese Seko, a été adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA puis présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui l'a adoptée en 1982.

18. Un Accord international sur les bois tropicaux, élaboré en 1983 sous l'égide de la CNUCED et approuvé par un certain nombre de gouvernements, est entré en vigueur à titre provisoire en 1984.

19. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) est particulièrement importante en ce sens qu'elle comprend une disposition faisant de la zone située au-delà des limites de la juridiction nationale une ressource partagée et le patrimoine commun de l'humanité.

### E. Commentaires

20. La simple énumération de tous ces engagements est, en elle-même, impressionnante. Des conventions, protocoles et accords ont été signés, des secrétariats

et des organisations ont été mis en place, des réunions ont été tenues, mais la portée des mesures prises paraît limitée. S'agissant du Plan d'action de Lagos, par exemple, le Conseil des ministres de l'OUA a fait observer ce qui suit :

“Bien que la philosophie, les principes et les objectifs du Plan de Lagos aient été acceptés par l'ensemble des Etats membres, les préoccupations qui les sous-tendent n'ont jamais fait l'objet de mesures concrètes ni n'ont été reflétées dans les plans de développement nationaux de ces mêmes Etats membres. Certes, des efforts ont pu être déployés pour tenter de redresser les déséquilibres notables qui caractérisaient plusieurs secteurs de l'économie, particulièrement l'agriculture et l'alimentation, la lutte contre la sécheresse et la désertification, l'alphabétisation et l'industrie, parmi tant d'autres. Néanmoins, si la plupart des mesures qui avaient été recommandées dans le Plan d'action de Lagos avaient été suivies d'effet, les conséquences désastreuses de la récession mondiale actuelle et de la sécheresse sur l'économie des pays africains auraient été certainement minimisés” (9).

Ainsi, on peut se demander pourquoi les progrès ont été si minimes et quelles sont les nouvelles approches qu'il faudra adopter.

21. Tout d'abord, tout programme ou engagement doit être assorti d'un plan d'exécution clairement défini et dont les mécanismes et modalités de fonctionnement doivent être énoncés sans équivoque. Néanmoins, le plan le plus rationnel et dont les mécanismes et modalités d'exécution sont le plus impressionnants ne présenterait aucun intérêt si les parties concernées n'étaient convaincues de la nécessité de le mettre en oeuvre. L'absence de volonté et d'engagement politique voue à l'échec toute entreprise, fût-elle bien conçue et correctement planifiée.

22. Si les gouvernements africains s'accordent sur des activités prioritaires, ils doivent s'engager à exécuter ces mêmes activités et y investir leurs ressources financières et humaines. En engageant leurs ressources nationales, ils encourageront la mobilisation des ressources bilatérales et multilatérales extérieures nécessaires.

23. De même, les gouvernements africains doivent rechercher le concours et l'assistance de la communauté internationale afin d'obtenir les ressources humaines, matérielles et financières qu'appelle l'exécution de leurs activités prioritaires. Parallèlement, ces gouvernements ne doivent pas perdre de vue le fait que, s'ils veulent que leurs initiatives soient couronnées de succès, ils leur faut s'assurer tout d'abord la compréhension et, ensuite, la coopération et l'assistance actives des peuples africains, à savoir de ceux que la crise frappe le plus directement et le plus personnellement. La coopération de ces peuples est essentielle non seulement aux niveaux national ou régional, mais également aux niveaux des villages et, par-dessus tout, des groupes familiaux.

### III. PROGRAMME DE COOPERATION AFRICAINNE

#### A. Introduction

1. Manifestation extérieure d'une faillite écologique, la crise qui frappe le continent africain appelle d'urgence des mesures collectives. Il est nécessaire d'inverser les tendances latentes à la dégradation et, à cette fin, de mobiliser toutes les forces du continent. Les pays d'Afrique connaissent des problèmes environnementaux dont les plus graves ont trait à la dégradation des ressources naturelles et au déséquilibre entre l'offre et la demande en matière alimentaire et énergétique. Ces deux problèmes étant liés, leur solution requiert systématiquement une approche intégrée.

**Il est donc proposé d'instituer une coopération régionale et sous-régionale autour d'un objectif prioritaire commun : arrêter la dégradation des ressources et veiller à leur reconstitution progressive afin d'assurer l'auto-suffisance alimentaire et énergétique. Cette entreprise doit être menée aux niveaux national, sous-régional et régional et selon une optique multisectorielle intégrée.**

2. La Conférence africaine sur l'environnement est l'instance qui permettra de faire le bilan de la situation, d'adopter un programme d'action et de décider des mesures à prendre pour le mettre à exécution.

3. On trouvera dans les sections qui suivent un aperçu des domaines qui appellent une coopération régionale en vue de la mise en oeuvre des divers plans et stratégies mentionnés au chapitre II. Les priorités énoncées ont été établies d'après une analyse de l'état de l'environnement africain et de la mesure dans laquelle cette coopération peut :

- a) enrayer la dégradation de l'environnement;
- b) améliorer la capacité de production alimentaire du continent;
- c) réaliser l'autosuffisance énergétique;
- d) corriger le déséquilibre entre la démographie et les ressources.

4. Comme on l'a noté précédemment, le **climat** est un facteur environnemental qui exerce une influence considérable sur les ressources et qui peut être modifié par l'homme. Les fluctuations du climat d'une année à l'autre, y compris la sécheresse récurrente, et les déplacements éventuels des ceintures climatiques en Afrique font l'objet d'une préoccupation largement partagée. Ces processus naturels ou artificiels peuvent être compris et prévus par une surveillance et une analyse à l'échelle du continent. Il est nécessaire de développer les réseaux météorologiques nationaux et d'étoffer et d'intégrer davantage les programmes d'études climatologiques régionaux en cours.

5. Les **mers** qui baignent l'Afrique sont une composante importante des ressources du continent qui doit être conservée, exploitée de façon durable et protégée contre les pollutions excessives. Cet objectif ne peut être atteint que dans le cadre d'une entreprise

régionale. Il existe dans ce continent plusieurs instituts d'océanographie dotés de leurs propres programmes d'études; en outre, de nombreux pays participent et contribuent aux quatre programmes pour les mers régionales en cours. Il est nécessaire de renforcer ces initiatives nationales et régionales et de les coordonner plus efficacement.

6. Principaux systèmes de production alimentaire du continent, les terres d'Afrique sont de toute évidence insuffisamment mises en valeur et sont exposées à une dégradation généralisée. Il s'ensuit que le continent est incapable de pourvoir à ses propres besoins alimentaires. Le couvert végétal naturel est détruit sur de vastes superficies, les programmes de reboisement ne réussissent pas à compenser les effets du déboisement et le surpâturage fait des ravages. Le potentiel des sols décline, l'accès aux engrais peu coûteux est impossible en de nombreux endroits et l'agriculture irriguée n'utilise qu'une faible proportion des ressources en eau du continent. Il importe d'affronter ces problèmes aux niveaux national et régional, et la gestion écologiquement saine des ressources en terres nécessite des programmes conjoints de sylviculture, de gestion des parcours et de développement de l'élevage et de l'agriculture.

7. Les ressources en eau d'Afrique se composent de nombreux bassins fluviaux, lacs et aquifères internationaux. Le développement durable de ces ressources et le maintien de leur qualité appellent des interventions régionales coordonnées et complémentaires.

8. Le bois de feu représentant une proportion très élevée des ressources en énergie en Afrique, l'abattage pratiqué de façon excessive dans les terres boisées et la destruction des forêts soulèvent des problèmes particulièrement aigus. Néanmoins, ce continent dispose de ressources hydro-électriques qui sont loin d'être pleinement exploitées et l'application et l'adaptation de technologies novatrices de production d'énergie à partir de sources diverses et renouvelables ainsi que l'utilisation efficace du bois de feu et de la traction animale sont tous des domaines où la coopération régionale peut être fructueuse.

9. Plusieurs aspects de l'hygiène du milieu se prêtent à l'action régionale : c'est le cas de la lutte contre les maladies endémiques, en particulier celles qui sont associées aux habitats des zones humides et aux climats tropicaux, de la production d'une documentation sur la prévention des maladies et de la fabrication d'agents prophylactiques; et de la mise en place de centres de soin en milieu rural et de la formation du personnel correspondant.

10. Pour ce qui est de l'éducation et de la formation en matière d'environnement et de la science et de la technique, la coopération régionale peut renforcer l'efficacité des institutions nationales et favoriser le lancement de programmes de formation de la main-d'oeuvre et d'application de la science et de la technique dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, programmes dont la nécessité se fait lourdement sentir.

## B. Réseaux régionaux

11. Les quelques exemples donnés ci-dessus sont des éléments de priorités sectorielles inscrits de façon générale dans le Plan d'action de Lagos. L'approche sectorielle est un impératif lié au mécanisme de formation et de division du travail. Toutefois, le développement sans risque pour l'environnement doit reposer sur une optique globale.

12. Les Etats doivent rechercher en commun de nouvelles approches fondées sur une analyse intégrée alliant une connaissance approfondie des systèmes traditionnels et

l'utilisation de la science et de la technique modernes. Une telle démarche devrait leur permettre de déterminer, en premier lieu, les limites et les perspectives de l'exploitation des ressources sur lesquelles sont fondés les systèmes traditionnels et les possibilités de renforcement de ces systèmes; en second lieu, les enveloppes technologiques qui sont le plus à même d'améliorer les systèmes existants; en troisième lieu, l'acceptabilité sociale des changements que comportent les améliorations recherchées; quatrième, les moyens d'atténuer les nouvelles inégalités sociales qui seront engendrées par le développement des systèmes et d'utiliser une partie des nouvelles ressources ainsi créées pour réaliser un développement autonome. La coopération régionale offre les avantages suivants :

a) Une mise en commun des données d'expérience, tant positives que négatives, et l'utilisation des compétences nationales au plan régional;

b) L'exploitation de la complémentarité naturelle qui existe entre les Etats africains, notamment entre les régions écogéographiques;

c) La mise en valeur des ressources partagées par plusieurs Etats et la recherche des solutions à des problèmes qui, de par leur nature même, ignorent les frontières nationales;

d) L'utilisation d'instruments scientifiques et techniques et la mise en oeuvre de projets de développement qui supposent un investissement d'une ampleur telle qu'ils ne sont rentables que lorsque plusieurs Etats y participent.

13. Les propositions concernant les mesures à prendre à titre prioritaire au plan régional ont été réduites au minimum nécessaire pour atteindre l'objectif prioritaire commun proposé. Il conviendrait que les gouvernements axent leurs efforts de coopération régionale sur le renforcement de la coopération horizontale entre les services techniques nationaux dans les domaines scientifiques et techniques, coopération sans laquelle il est impossible d'atteindre cet objectif commun. En outre, les problèmes particuliers à chacun de ces domaines appellent une approche spécifique.

14. Les buts recherchés seraient les suivants : a) instaurer une coopération permanente et efficace entre les services techniques nationaux; b) rassembler les données de base fournies par les services techniques nationaux, les centraliser, les stocker sous une forme qui les rende facilement utilisables et les exploiter; déterminer les lacunes et les combler par un renforcement de ces mêmes services et offrir aux Etats, sur leur demande, des services techniques sous forme de travaux d'analyse, de synthèse et de corrélation; c) rechercher continuellement des solutions aux problèmes fondamentaux qui se posent dans des domaines précis, en liaison avec les services techniques nationaux et d) aider les Etats, les sous-régions et l'ensemble du continent à réaliser des études sur le thème de la coopération en leur procurant les meilleurs spécialistes africains.

15. Ainsi, chaque réseau cumulerait les fonctions d'un centre de coordination, d'une banque de données régionale et d'un bureau d'étude. En outre, chaque réseau serait appelé, dans son domaine particulier, à se tenir au courant de l'évolution de l'ensemble du continent et à aider les gouvernements à concevoir des solutions rationnelles aux plans national, sous-régional et régional.

16. Les Etats apporteraient leur participation technique et scientifique et une contribution ayant valeur de cotisation annuelle. Chacun d'entre eux serait en mesure de mettre

à profit les capacités d'un réseau de coopération technique intégrée qui lui fournirait régulièrement des analyses et des travaux de recherche dans des domaines donnés et, sur demande, des études spécialisées.

17. Chaque réseau serait doté d'un groupe de coordination restreint qui en assurerait la direction. Ce groupe pourrait être mis en place soit en un point géographique central, soit auprès de l'un des membres du réseau.

18. Chaque réseau permettrait l'établissement de liens nouveaux entre les différents départements techniques qui le composeraient, faisant ainsi de la nouvelle structure un tout beaucoup plus important que la somme de ses parties. Chaque réseau fournirait aux Etats africains des services consultatifs en réalisant, notamment, des études de faisabilité.

19. Il est proposé de créer les réseaux ci-après :

*a) Réseau régional de surveillance continue de l'environnement*

Ce réseau, qui regrouperait les structures nationales (départements techniques existants), les structures sous-régionales (essentiellement les centres de télédétection sous-régionaux) et les structures régionales, constituerait un élément du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS).

*b) Réseau climatologique régional*

Les activités de ce réseau seraient étroitement liées à celles qui doivent être exécutées en application de la résolution 528 (XIX) de la Conférence des ministres de la CEA, qui a été adoptée en mai 1984, ainsi qu'aux activités que mène l'OMM dans la région, notamment celles du Centre africain des applications de la météorologie pour le développement qu'il est proposé de créer.

*c) Réseau régional d'étude des sols et des engrais*

Ce réseau, dont la création contribuerait efficacement à la mise en oeuvre de la Politique mondiale des sols, favoriserait l'établissement de liens entre les départements et centres d'études des sols en Afrique. Il aurait pour fonction d'étudier les problèmes associés à la production d'agents de bonification et de fertilisation des sols qui soient peu coûteux.

*d) Réseau régional chargé de l'inventaire des ressources en eau*

Ce réseau serait consacré à l'étude des aspects tant quantitatifs que qualitatifs des ressources en eau et, en particulier, à la surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

*c) Réseau régional d'étude des sources d'énergie renouvelables*

Ce réseau mettrait à profit les services des mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux spécialisés dans ce domaine. Il favoriserait l'exécution rapide de projets pratiques, la diffusion de renseignements techniques et la formation du personnel.

*f) Réseau régional de conservation des ressources génétiques*

Ce réseau étudierait les réserves naturelles et les zones protégées ainsi que les banques de plasma germinatif en Afrique. Il encouragerait l'échange de données et de plasma germinatif.

*g) Réseau régional pour la science et la technique*

Ce réseau établirait une liaison entre les institutions nationales oeuvrant dans les domaines de la science et de la technique et de la recherche-développement.

*h) Réseau régional d'éducation et de formation en matière d'environnement*

Outre le fait qu'il encouragerait l'introduction de l'éducation en matière d'environnement dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur\*, ce réseau serait axé sur la formation des agriculteurs et des éleveurs à des techniques qui ont fait leurs preuves.

### **C. Projets pilotes régionaux**

20. Il est nécessaire d'apporter des solutions aux problèmes que soulève le développement intégré des écosystèmes, qui sont à l'heure actuelle destabilisés, en commençant par l'élaboration et l'exécution de plans de développement intégré des villages et des zones d'élevage et ce dans tous les pays et dans toutes les situations écologiques et sociales. Le but recherché est d'exploiter toutes les compétences et toutes les données d'expérience dont dispose l'Afrique à l'heure actuelle pour apporter aux problèmes complexes du développement communautaire dans 150 villages et 30 zones semi-arides où est pratiqué l'élevage des solutions qui soient viables au plan économique, sans risque pour l'environnement et acceptables au plan social. Pour ce faire, deux projets sous-régionaux pourraient être mis à exécution, l'un portant sur trois villages par pays et l'autre sur une zone semi-aride de chacun des 30 pays.

21. Les pays mettant en oeuvre des projets pilotes de développement communautaire au niveau des villages pourraient solliciter la coopération des groupes de coordination à l'exécution de ces mêmes projets. Entre un et cinq projets de ce type par pays pourraient être exécutés en espace de cinq ans, ce qui donne au total une centaine de projets.

22. Il serait attribué à chacun des huit réseaux régionaux une fonction précise : mettre au point et exécuter des plans intégrés de portée limitée qui seraient élaborés à la suite de décisions prises à la base. La meilleure méthode consiste à commencer par aider les populations à travailler plus efficacement. Ces plans devront être conçus à la suite d'une analyse précise des ressources naturelles de chaque région ou zone pilote, à commencer par les ressources en eau, en énergie, en sols et en couvert végétal.

### **D. Projets sous-régionaux**

23. Au niveau sous-régional, il conviendrait que les services techniques nationaux

---

\* Le Programme d'action pour l'éducation et la formation en matière d'environnement en Afrique, qui a été élaboré par des experts africains en 1983, sera mis à la disposition des participants à la Conférence.

élaborent des projets avec le concours des réseaux régionaux qu'il est proposé de créer. La Conférence sera appelée à établir un ordre de priorité et à engager les services techniques nationaux à contribuer activement à l'élaboration des projets dans le cadre des réseaux.

24. Les mécanismes sous-régionaux d'élaboration et d'exécution des programmes pourraient être les suivants :

- a) Des groupements existants ou à créer s'occupant des systèmes naturels partagés tels que les bassins fluviaux et lacustres, les aquifères, les déserts, les mers et les forêts;
- b) Des communautés économiques déjà en place ou en passe d'être créées;
- c) Certains des organes techniques sous-régionaux spécialisés existants.

25. Les activités sous-régionales proposées sont ambitieuses parce que le continent est vaste, que ses entités naturelles sont démesurées, que les catastrophes le frappent souvent sur une grande échelle et qu'il n'existe pas de "petite" solution ni de solutions individuelles pour chaque pays. Le fait que les moyens disponibles ne soient pas à la mesure de l'ampleur des problèmes confirme la nécessité d'élaborer des plans à long terme aux niveaux régional et sous-régional afin d'intégrer les initiatives nationales et locales en cours à un programme global.

26. Pour des raisons pratiques, les activités sous-régionales proposées peuvent être classées en quatre rubriques qui correspondent aux principaux groupes naturels d'Afrique : déserts et terres arides, bassins fluviaux et lacustres, forêts et mers.

#### *a) Déserts et terres arides*

- i) Il y a lieu de renforcer la coopération sous-régionale à la mise en oeuvre des projets en cours ou des projets dont l'exécution n'a pas encore débuté. C'est notamment le cas du projet de plantation d'une ceinture verte au nord du Sahara, du projet de stratification de l'élevage au Sahel et du projet d'exploitation des eaux souterraines des grès de Nubie;
- ii) Des plans à court terme, à moyen terme et à long terme sont nécessaires pour enrayer la désertification et l'assèchement des grands bassins intérieurs du Tchad, du bassin moyen du Niger et du delta de l'Okavango afin de lutter contre l'extension des déserts du Sahara et du Kalahari;
- iii) Les activités par lesquelles il sera donné suite aux présentes propositions seront coordonnées étroitement avec celles qui sont prévues au programme de coopération régionale qui a été adopté par la Conférence de Dakar sur la désertification;

#### *b) Bassins fluviaux et lacustres*

- i) La protection et le développement intégré des bassins du Congo-Zaïre et du Zambèze nécessitent une coopération renforcée;
- ii) Il y a lieu d'analyser le plan intégré d'aménagement du bassin du Sénégal afin d'utiliser au mieux ses eaux et ses ressources en énergie pour lutter contre la désertification et parvenir à l'autosuffisance alimentaire;

- iii) Des efforts conjoints sont nécessaires pour assurer la mise en valeur des ressources du bassin de la Volta;
- iv) En outre, il faudra entreprendre un inventaire et une analyse coordonnés des ressources en eau des pays du Maghreb et élaborer un programme de mise en valeur de ces ressources;

*c) Forêts*

- i) En Afrique de l'Ouest, il y a lieu d'établir un programme décennal de reboisement de grande envergure conformément aux dispositions du Plan d'action de Lagos;

*d) Mers*

- i) Il importe d'activer la mise en oeuvre des quatre programmes pour les mers régionales intéressant les pays africains.

## IV. MOYENS D'ACTION

### A. Organisation de la coopération régionale

1. La mise en oeuvre du programme régional proposé demande un renforcement des structures des mécanismes de coopération intra-africaine existants.

#### a) *Conférence des ministres*

2. La Conférence, qui devrait être institutionnalisée en tant que conférence des ministres chargés de l'environnement, devrait reprendre à son compte les attributions du Comité intergouvernemental en matière d'environnement et de son groupe technique d'experts, dont la mise en place a été recommandée par les chefs d'Etat ou de gouvernement africains dans le Plan d'action de Lagos.

3. La Conférence se réunirait périodiquement, à savoir, à titre d'exemple, tous les trois ans. Entre les sessions, un comité exécutif serait chargé de la suite à donner à ses décisions.

#### b) *Commissions de la Conférence\**

4. La coopération régionale et sous-régionale pourrait être organisée efficacement autour des grands groupes naturels d'Afrique. Ainsi, la Conférence pourrait mettre en place quatre commissions chargées respectivement des mers, des déserts et des terres arides, des bassins fluviaux et lacustres et des forêts.

5. Ces commissions assureraient la continuité des travaux de la Conférence entre ses sessions. Chacune d'entre elles serait composée d'un petit nombre d'experts africains désignés par la Conférence pour aider le comité exécutif à s'acquitter de ses fonctions et serait présidée par l'un des membres du comité.

#### c) *Secrétariat*

6. Il serait nécessaire de créer un secrétariat permanent chargé d'épauler le comité exécutif de la Conférence. Le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, agissant en collaboration avec la CEA et l'OUA, pourrait s'acquitter des fonctions de ce secrétariat.

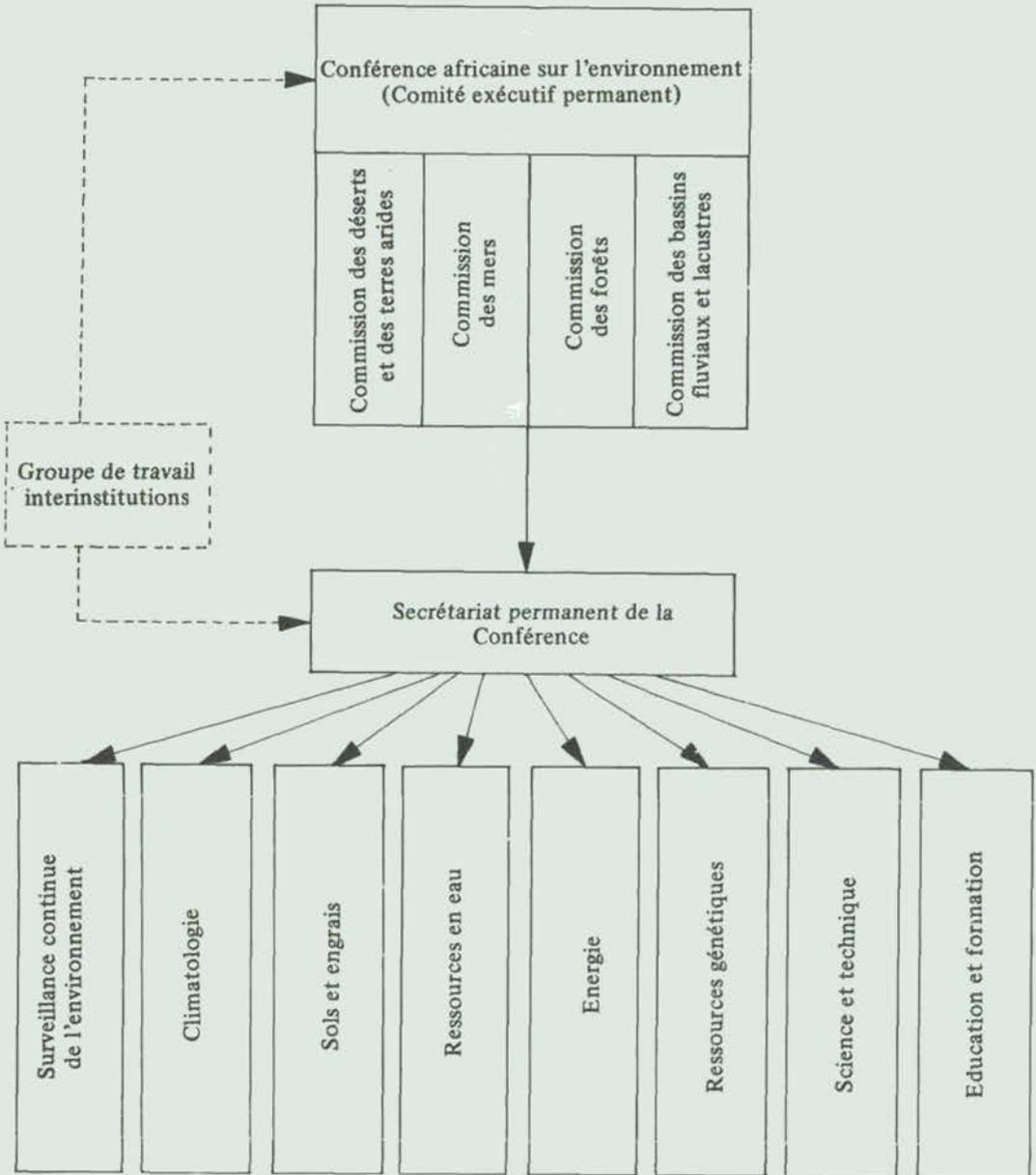
#### d) *Groupe de travail interinstitutions*

7. La Conférence pourrait prier le Directeur exécutif du PNUE de nouer les contacts nécessaires à la constitution d'un groupe de travail interinstitutions, qui serait composé de représentants des principaux organismes des Nations Unies et institutions internationales concernés. Ce groupe ferait fonction d'organe consultatif scientifique et technique auprès de la Conférence; en outre, il aiderait le comité exécutif à mener à bien ses travaux et, ce qui est le plus important, coordonnerait les activités en cours ou prévues

\* On trouvera à la figure 3 un organigramme indiquant les domaines d'activité de chacune des commissions qu'il est proposé de créer ainsi qu'une liste des réseaux régionaux proposés au chapitre III ci-dessus.

Figure 3

Structure institutionnelle proposée

**RESEAUX**

visant à assurer un équilibre entre l'homme et son environnement. Ce faisant, le groupe s'acquitterait également du mandat du groupe de travail régional interinstitutions sur la sécheresse en Afrique qu'il a été proposé de créer dans le Plan d'action régional pour lutter contre les effets de la sécheresse en Afrique.

8. Le secrétariat permanent épaulerait le groupe de travail interinstitutions. En outre, la coordination nécessaire entre les réseaux régionaux serait assurée à la fois par le secrétariat et par le groupe de travail.

9. La Conférence et son comité exécutif exploiteraient les réseaux régionaux par l'intermédiaire du secrétariat permanent, de l'un des organismes d'exécution mis en cause dans chaque réseau ou de plusieurs d'entre eux, ou du groupe de travail interinstitutions.

## B. Ressources nécessaires

10. A moins qu'il n'en soit décidé autrement, chaque gouvernement prendra à sa charge les frais de sa propre participation aux sessions de la Conférence.

11. Un budget de fonctionnement limité devrait être mis à la disposition du Président de la Conférence et du comité exécutif. Le montant de ce budget, qui a été estimé à 200 000 dollars par an, serait procuré collectivement par les gouvernements africains.

12. Le secrétariat permanent de la Conférence serait fourni par le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, agissant en collaboration étroite avec la CEA et l'OUA. Il est proposé que soit examinée, après une première période de trois ans, la possibilité de transférer aux gouvernements africains la responsabilité financière du secrétariat.

13. Chaque gouvernement participerait au fonctionnement des réseaux régionaux au moyen d'une contribution en nature qui serait fournie par ses services techniques. En outre, chaque réseau devrait disposer d'un budget régional qui servirait à financer la création et le fonctionnement d'un groupe central (chargé de la coordination, des banques de données, de la recherche, de la gestion des ressources permettant de renforcer les capacités nationales ou sous-régionales et de la fourniture de services consultatifs aux gouvernements). Ce budget est estimé à environ 1 million de dollars par an et par réseau pendant une période de cinq ans.

14. Outre les contributions provenant des réseaux régionaux, des collectivités locales et des services techniques nationaux, il y aurait lieu de prévoir les dépenses des études de faisabilité et des essais sur le terrain que comportent les projets pilotes proposés, dépenses dont le montant total a été estimé à 3 millions de dollars par an pendant cinq ans.

15. Les activités sous-régionales proposées ont trait à l'étude des possibilités de lutte contre la désertification au niveau de l'ensemble du continent, essentiellement par la maîtrise des ressources en eau. Une fois que les gouvernements concernés auront choisi les activités sous-régionales qu'ils souhaitent mener ensemble, chaque activité devra faire l'objet d'une étude distincte suivie d'une réunion d'experts nationaux chargés d'étudier et de mettre au point, en vue de leur adoption par les représentants des gouvernements, le contenu du projet correspondant, son budget, les modalités de participation des services techniques nationaux au contrôle et à l'exécution du projet, les dépenses de contrepartie locales et les arrangements permettant d'obtenir l'assistance extérieure nécessaire, le Président devant être mandaté par la Conférence à cet effet. La

première phase de cette activité (études et réunions des experts nationaux), nécessitera un budget dont le montant a été estimé à titre provisoire à 1,5 million de dollars par an pendant les deux premières années.

16. Il importe au plus haut point de souligner l'ampleur des avantages économiques nets que procure le programme proposé : en effet, la mobilisation des ressources de l'ensemble du continent en faveur du développement des pays africains bénéficiera assurément, d'une manière ou d'une autre, à chacun d'entre eux.

## V. RECOMMANDATIONS PROPOSEES A LA CONFERENCE

La Conférence voudra peut-être :

### A. Objectif général

1. Décider de renforcer la coopération entre les gouvernements africains aux activités économiques, techniques et scientifiques dans le but, essentiellement, d'enrayer le processus de dégradation de l'environnement africain et de l'inverser afin de satisfaire les besoins alimentaires et énergétiques des populations du continent;

### B. Organisation de la coopération régionale dans les domaines de l'environnement et de l'écodéveloppement

1. Décider d'institutionnaliser la Conférence des ministres africains de l'environnement en lui attribuant les fonctions qui ont été dévolues, dans le domaine de l'environnement, au Comité régional intergouvernemental mixte sur les établissements humains et l'environnement créé en application de la résolution 32/162 de l'Assemblée générale et des résolutions 316 (XII) et 408 (XVI) de la CEA;

2. Décider en outre que la Conférence des ministres africains de l'environnement se réunisse une fois tous les trois ans;

3. Décider que le secrétariat permanent de la Conférence sera fourni par le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique agissant en collaboration étroite avec la CEA et l'OUA;

4. Décider également de créer quatre commissions chargées des problèmes écologiques prioritaires, à savoir les déserts et les terres arides, les bassins fluviaux et lacustres, les forêts et les mers, qui continueraient leurs activités entre les sessions de la Conférence; chacune de ces commissions serait composée d'un nombre restreint d'experts africains désignés par la Conférence afin d'aider son comité exécutif à s'acquitter de ses fonctions et serait présidé par l'un des membres du bureau, avec le concours du secrétariat permanent de la Conférence;

5. Prier le Directeur exécutif du PNUE, agissant en consultation avec le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA, d'élaborer un projet de règlement intérieur dont la Conférence serait saisie à sa deuxième session;

6. Recommander que la coopération régionale soit axée sur les ressources essentielles que sont les eaux, les sols, le couvert végétal et l'énergie grâce à une réorientation progressive des stratégies de développement économique;

7. Décider que la coopération entre les institutions techniques et les établissements de recherche des Etats africains soit renforcée et développée par un échange de renseignements et la réalisation des études fondamentales et des travaux de recherche scientifiques nécessaires à l'utilisation écologique des ressources africaines;

8. Prier le Directeur exécutif du PNUE, agissant en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la CEA et le Secrétaire général de l'OUA, de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux mesures énoncées ci-dessus;

### **C. Création de réseaux régionaux de coopération technique concernant l'environnement et le développement**

1. Décider de renforcer et de développer la coopération technique entre pays africains en nouant des liens scientifiques et techniques horizontaux entre les services des administrations nationales dans des domaines déterminés;

2. Créer à cette fin huit réseaux spécialisés régionaux dont le détail est donné dans le rapport présenté à la Conférence par le Directeur exécutif du PNUE;

3. Recommander :

a) L'adoption de mesures bien étudiées de mise en valeur et de protection des ressources en sols et en eau dans les zones d'agriculture pluviale d'Afrique;

b) L'amélioration et la protection des parcours et l'adoption de meilleures mesures de gestion des parcours, du bétail et de la faune sauvage en Afrique;

c) La protection de la végétation existante et la reconstitution du couvert végétal des régions dénudées d'Afrique;

d) Le reboisement en vue de la lutte contre la désertification;

4. Demander à l'Administrateur du PNUD de financer les contributions annuelles des Etats africains au programme de coopération proposé au moyen des fonds d'assistance technique attribués à chacun d'eux au titre de leurs chiffres indicatifs nationaux de planification et fournir tout l'appui possible en vue de renforcer la coopération technique intra-africaine par le biais des réseaux régionaux et, en particulier, en mobilisant les fonds régionaux du PNUD et les ressources des organismes des Nations Unies qui s'occupent des nouvelles formes d'énergie et de la science et la technique au service du développement, ainsi que les ressources du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles;

5. Prier le président de la Conférence de rechercher, en coopération étroite avec les gouvernements intéressés et avec l'appui du Directeur exécutif du PNUE, les ressources nécessaires pour entreprendre des études de faisabilité et pour réaliser les projets sous-régionaux et régionaux qui émaneront des réseaux ainsi que les ressources dont les réseaux pourraient avoir besoin pour atteindre leurs objectifs en accordant toutefois la priorité au financement intégral des deux projets pilotes qui intéressent 150 villages et 30 zones d'élevage semi-arides;

### **D. Activités prioritaires au niveau sous-régional**

Décider de renforcer la coopération sous-régionale en matière d'environnement et d'écodéveloppement en accordant la priorité à ce qui suit :

a) La mise en valeur de la ceinture verte du Nord du Sahara qui englobe l'Algérie, l'Égypte, la Jamahiriya arabe libyenne, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie;

b) La lutte contre la désertification dans le sud du Sahara par les programmes de restauration écologique du Burkina Faso, du Kenya, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan et du Tchad;

c) Le renforcement de la coopération autour de l'aquifère du Nord-Est de la zone de grès de Nubie qui s'étend sur une partie du territoire de l'Égypte, de la République arabe libyenne, du Soudan et du Tchad;

d) L'étude et la réalisation d'un plan de développement intégré pour le bassin du lac du Tchad sans perdre de vue qu'il influe sur les bassins voisins du haut Niger (Benoué) et du haut Oubangui, afin d'arrêter l'assèchement du lac Tchad et d'utiliser rationnellement ses eaux et ses écosystèmes (Cameroun, Niger, Nigéria, République centrafricaine et Tchad);

e) L'étude et la réalisation d'un plan de développement intégré du cours du moyen Niger en vue d'arrêter son assèchement et d'utiliser rationnellement ses eaux et ses écosystèmes (Guinée, Mali et Niger);

f) L'étude et la réalisation d'un plan de développement intégré du moyen delta du Cubango et du Cuando visant à utiliser rationnellement ses eaux et ses écosystèmes, sans oublier qu'il influe sur le bassin du haut Zambèze (Angola, Botswana, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe), et à lutter contre la progression du désert du Kalahari et de favoriser la production vivrière;

g) L'étude et la réalisation d'un plan intégré de développement polyvalent pour le bassin du Zambèze (irrigation, navigation et production d'énergie) visant à utiliser rationnellement ses eaux, à lutter contre la désertification, à favoriser la production vivrière et à ouvrir les zones enclavées : Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe;

h) Le renforcement de la coopération entre les pays ci-après en vue de la mise en valeur intégrée du bassin du Congo-Zaïre : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Zaïre et Zambie;

i) Les études hydrométéorologiques et géologiques du bassin du fleuve Volta et les mesures de coopération régionale en matière de gestion et de protection des ressources en terres et en eau entre les pays riverains : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo;

j) L'étude d'un plan directeur de mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal qui utiliserait ses eaux et ses ressources énergétiques pour lutter contre la désertification et prévenir des dommages possibles à l'environnement (Mali, Mauritanie et Sénégal);

k) L'étude d'un programme de mise en valeur des ressources hydrauliques des trois pays du Maghreb, compte tenu en particulier de l'utilisation des eaux pour protéger et améliorer l'environnement;

l) La formulation (au niveau sous-régional) et la réalisation (au niveau national) d'un plan décennal de reboisement général de tous les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);

m) La réalisation des programmes du PNUE pour les mers régionales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et de l'Afrique de l'Est ainsi que des éléments africains des programmes pour la mer Méditerranée et pour la mer Rouge et le golfe d'Aden;

n) La formulation et la réalisation d'un programme de coopération régionale de lutte contre la désertification dans la région du CILSS, le Maghreb, la région de la CEDEAO, l'Egypte et le Soudan, comme l'a recommandé la Conférence de Dakar de juillet 1984 ainsi que dans la corne de l'Afrique et la région du Kalahari.

### Notes

1. *Atlas of World Water Balance (Explanatory Text)* (Leningrad/Paris, Gidrometeoizdat/UNESCO Press, 1977).
2. Jean-Paul Lanly, *Tropical Forest Resources*, FAO Forestry Paper 30 (Rome, FAO, 1982).
3. "Evaluation générale des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour lutter contre la désertification, 1978-1984" (UNEP/GC.12/9 et Corr.1); ce document sera mis à la disposition des participants à la Conférence.
4. "Mémoire spécial du Conseil des ministres de la CEA sur la crise économique et sociale en Afrique" (E/ECA/CM.10/37/Rev.1), adopté par la Conférence à sa 10ème réunion, en mai 1984.
5. *Plan alimentaire régional pour l'Afrique* (Rome, FAO, 1980).
6. *La CEA et le développement de l'Afrique 1983-2008. Etude prospective préliminaire* (Addis-Abeba, CEA, 1983).
7. Yehia El-Mahgary, "Renewable sources of energy in Africa", étude préparée pour le Séminaire sur l'énergie en Afrique (Dakar, 1er-3 août 1983).
8. *Profil de la population africaine* (Addis-Abeba, CEA, 1984).
9. "Recommendations of the Steering Committee on Economic Issues as adopted by Council of Ministers for the 21st Assembly of Heads of State and Government" (document AHG/133(XXI) de l'OUA).